

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de cyclotourisme**  
représentée par sa présidente, **Madame Martine CANO**  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78444865600040

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

me

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 124 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 51 800 €, le solde restant s'élève à 72 200 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 124 000 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 227 718 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 6 OCT. 2017

X LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

03/10/2017  
VISE LE 03/10/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ. 21.0.12.72048

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	126779	128000	124727	130000	130000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0
	Nombre total de licences et d'ATP	126779	128000	124727	130000	130000
	Nombre et taux de licences féminines	21279 (16,78%)	25000 (19,53%)	21546 (17,27%)	26000 (20%)	26000 (20%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	4875 (3,86%)	4666 (3,73%)	4666 (3,73%)	4666 (3,73%)	4666 (3,73%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	110	145	120	145	150
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
	Solidité financière	28,95	31,0 %	0	31,0 %	32,0 %
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives					
Rang sportif de la France	0	0	0	0	0	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - S-IN	%	0%	%	0%	0%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	0%	%	0%	0%	
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	2 (40%)	1 (25%)	1 (25%)	1 (25%)	1 (25%)	

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Indicateur						
Formation de cadres fédéraux pour structurer les clubs et l'accueil de nouveaux pratiquants	6314	6200	6325	6200	6600	6600
Accessibilité à la pratique pour les familles, les féminines	21279	23000	21546	23000	23500	23500
Renforcement des actions destinées à l'accueil et l'encadrement des jeunes dans les écoles de cyclotourisme	393	450	429	450	475	475
Développement durable du tourisme à vélo dans les territoires (circuits permanents labellisés + organisations éco-responsables inscrites au calendrier national	2800	2750	3200	2750	3000	3000
Accueil des débutants dans les clubs en intensifiant les conventions de pré-accueil	231	300	291	300	350	350
Sport-Santé: Favoriser l'accueil des personnes en rééducation suite à des accidents cardio vasculaires et prévention des addictions sur le public jeunes	40	100	45	100	125	125
Favoriser l'accueil de personnes à mobilité réduite dans les clubs et labelliser 20 nouveaux clubs par an	110	145	180	145	165	165
Prévention Sécurité: Identifier et Former des délégués sécurité au sein de chaque structure	2000	2700	2210	2700	3200	3200
Rayonnement de la France et coopération internationale	200	250	250	250	300	300

MC

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Renforcement des actions destinées à l'accueil et l'encadrement des jeunes dans les écoles de cyclotourisme</b>				
<b>Action 1</b>	162 000 €	75 000 €	35 000 €	127 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	162 000 €	75 000 €	35 000 €	127 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	12 000 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €
<b>Accessibilité à la pratique pour les familles, les féminines</b>	150 000 €	70 000 €	30 000 €	120 000 €
<b>Action 1</b>	160 000 €	80 000 €	20 000 €	140 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	160 000 €	80 000 €	20 000 €	140 000 €
<b>Prévention Sécurité : Identifier et Former des délégués sécurité au sein de chaque structure</b>				
<b>Action 1</b>	20 000 €	10 000 €	5 500 €	14 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	20 000 €	10 000 €	5 500 €	14 500 €
<b>Favoriser l'accueil de personnes à mobilité réduite dans les clubs et labelliser 20 nouveaux clubs par an</b>				
<b>Action 1</b>	40 000 €	20 000 €	15 000 €	25 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	40 000 €	20 000 €	15 000 €	25 000 €
<b>Sport-Santé: Favoriser l'accueil des personnes en rééducation suite à des accidents cardio vasculaires et prévention des addictions sur le public jeunes</b>				
<b>Action 3</b>	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Formation de cadres fédéraux pour structurer les clubs et l'accueil de nouveaux pratiquants</b>				
<b>Action 4</b>	70 000 €	35 000 €	28 500 €	41 500 €
Formations fédérales	70 000 €	35 000 €	28 500 €	41 500 €
<b>Développement durable du tourisme à vélo dans les territoires (circuits permanents labellisés + organisations éco-responsables inscrites au calendrier national)</b>				
<b>Action 1</b>	22 000 €	11 000 €	5 000 €	17 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	22 000 €	11 000 €	5 000 €	17 000 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>				
<b>Action 1</b>	22 000 €	10 000 €	5 000 €	17 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	22 000 €	10 000 €	5 000 €	17 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>516 000 €</b>	<b>251 000 €</b>	<b>124 000 €</b>	<b>392 000 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

- €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

124 000 €

MC



Relevé d'Identité Bancaire

IBAN

---

**Cadre réservé au destinataire du relevé**

---

**Titulaire du compte**

FED FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

---

**Domiciliation**

ILE DE FRANCE EST ENTREPRISES (02511)

---

**RIB** : 30004 00834 00010127825 86

**IBAN** : FR76 3000 4008 3400 0101 2782 586

**BIC** : BNPAFRPPIFE

<https://entreprisesplus.bnpparibas.net/RIBPO?ch4=000>

